

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2016

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD



La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.
La publication est accessible dans le site Web de la Société du Plan Nord :
www.plannord.gouv.qc.ca/fr/spn

ISSN : 978-2-550-76749-7 (imprimé)
ISSN : 978-2-550-76750-3 (PDF)

Dépôt légal : 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2016
Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015-2016	6
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	7
LA GOUVERNANCE	9
Rapport du conseil d'administration	9
Rapport des comités du conseil d'administration	10
Présentation des membres du conseil d'administration	12
L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES	21
LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	22
LES RÉALISATIONS	25
La mise en valeur du potentiel économique du Nord	26
Le développement et le mieux-être des communautés locales et autochtones	27
La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité	29
Le rôle de coordination de la Société du Plan Nord	30
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
LES AUTRES EXIGENCES DE REDDITION DE COMPTES	34
ÉTATS FINANCIERS	37
ANNEXE A	53
ANNEXE B	64



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au terme d'une première année d'activité, je tiens à souligner l'ampleur du travail accompli par le conseil d'administration dans la mise en place de la Société du Plan Nord. Les membres du conseil d'administration, hommes et femmes d'expérience aux profils variés et complémentaires, ont su faire équipe pour accomplir leur mandat avec rigueur et enthousiasme.

Le conseil d'administration compte plusieurs réalisations marquantes pour sa première année d'existence. Par son travail, il a assuré une saine gestion des sommes investies par le gouvernement dans le développement nordique, la mise en place de politiques de gestion rigoureuses et adaptées aux réalités de la Société et la réalisation de projets essentiels au déploiement du Plan Nord et au développement du Québec. L'adoption d'un premier plan stratégique et la tenue d'une séance sur le territoire du Plan Nord, à Kuujuaq, ont aussi constitué des moments forts dans cette première année du conseil.

La diversité des enjeux et les défis du Plan Nord sont nombreux. Je remercie donc mes collègues membres du conseil d'administration pour leur engagement soutenu envers le développement nordique et la Société du Plan Nord. Tous les acteurs du Nord, qu'ils soient représentants des communautés locales et autochtones, gens d'affaires ou membres de l'administration gouvernementale, ont contribué de façon importante au succès de la mise en œuvre du Plan Nord.

Je remercie également, au nom du conseil, la direction et tout le personnel de la Société du Plan Nord pour leur professionnalisme et leur engagement.

La présidente du conseil d'administration,

Original signé

Élizabeth Blais



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après seulement une année, je suis heureux du chemin parcouru.

En effet, nous avons structuré la Société en fonction de l'ensemble de nos mandats que sont la coordination interministérielle, l'accompagnement des communautés, la coordination et la mise en place d'infrastructures ainsi que le soutien aux projets économiques.

Nous avons mis en place une équipe multidisciplinaire d'une quarantaine d'employés et déployé quatre bureaux régionaux de façon à répondre aux besoins des communautés, des partenaires et des clientèles sur le territoire du Plan Nord.

Nous avons conclu avec 12 ministères et organismes des ententes de collaboration permettant la mise en œuvre des priorités d'intervention prévues dans le plan d'action 2015-2020 du Plan Nord. Ces ententes concrétisent l'implication de l'ensemble de l'administration gouvernementale à la mise en œuvre du Plan Nord.

Nous avons soutenu le développement des communautés sur le territoire du Plan Nord et contribué à la réalisation de plus de 20 projets grâce au Fonds d'initiatives du Plan Nord dans des domaines aussi variés que l'agriculture nordique, la réouverture d'une route d'accès aux ressources et des initiatives communautaires autochtones du territoire du Plan Nord.

Nous avons également mis en place et tiré profit sans délai de l'expertise diversifiée des membres de l'Assemblée des partenaires, une structure de concertation représentative des communautés locales et autochtones du territoire du Plan Nord ainsi que des secteurs d'activités concernés.

Les réalisations de cette première année d'activité de la Société du Plan Nord sont le résultat de la qualité de l'implication et de l'engagement de la présidente et des membres du conseil d'administration, des employés de la Société, des ministères et des organismes ainsi que de nos partenaires.

Je tiens à les remercier pour leur contribution à la mise en œuvre du Plan Nord.

Le président-directeur général,

Original signé

Robert Sauvé

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015-2016



Création de la Société
du Plan Nord
le **1^{er} avril 2015**.



Un **conseil d'administration**
formé de 13 membres dont la
majorité provient du territoire
du Plan Nord.



Lancement du **Plan Nord**
à l'horizon **2035 – plan**
d'action 2015-2020
le 8 avril 2015.



Première élection de la
présidente et du vice-président
de l'**Assemblée**
des partenaires.



Près de **73 M \$ octroyés**
pour la réalisation de **projets**
au bénéfice du territoire
du Plan Nord.



12 ententes signées avec les
ministères et les organismes
pour la réalisation de **34**
priorités d'action.



Élaboration du **premier**
plan stratégique
de la Société.



Ouverture de **4 points**
de service régionaux
à Baie-Comeau, Sept-Îles,
Chibougamau
et Roberval.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Adoptée en décembre 2014, la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011) a constitué la Société du Plan Nord qui est officiellement entrée en fonction le 1^{er} avril 2015.

UNE IMPLANTATION RAPIDE ET EFFICIENTE

Administrée par un conseil d'administration dont au moins la majorité des membres sont indépendants et proviennent du territoire du Plan Nord, la Société du Plan Nord a dû, dès le début de ses activités en avril 2015, déterminer rapidement les actions prioritaires à poser afin de réaliser sa mission, accomplir ses mandats et assumer les responsabilités qui en découlent. Dès les premiers mois de son existence, la Société s'est dotée d'un plan d'effectifs et de différents processus de gestion pour répondre à sa nouvelle réalité et aux exigences de gouvernance en vigueur. En outre, afin de mettre en œuvre les orientations gouvernementales qui sont intimement liées à sa mission, telles qu'elles sont énoncées dans la stratégie intitulée « Le

Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 », la Société a amorcé avec diligence l'élaboration de son plan stratégique 2016-2020, comprenant une définition structurée des enjeux, des orientations et des cibles de performance, dont l'adoption par le gouvernement s'est concrétisée dès le début de l'année suivante.

Mission de la Société

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

TERRITOIRE DU PLAN NORD : PORTION DU QUÉBEC SITUÉE AU NORD DU 49^e PARALLÈLE ET AU NORD DU FLEUVE ET DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

Orientations gouvernementales

Le 8 avril 2015, le Gouvernement du Québec a dévoilé la stratégie Le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020, laquelle repose sur quatre principes fondamentaux :

- » un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord ;
- » une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale ;
- » une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique ;
- » un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Porteur des orientations gouvernementales du vaste projet de société que traduit sa vision, Le Plan Nord à l'horizon 2035 demeure un cadre de référence évolutif. En effet, il laisse place à la réalisation d'autres projets émanant du milieu ou découlant de l'analyse des enjeux des ministères et des organismes qui pourront également contribuer, au fil des années, à bonifier la stratégie de la Société dans la mesure où ils s'inscrivent dans la poursuite des grandes orientations du Plan Nord.

Vision 2015-2035 du Plan Nord

À l'horizon 2035, le Plan Nord aura permis la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au profit de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

Mandats de la Société

La Société a notamment pour mandats :

- » de coordonner et de contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- » de coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, de les implanter ou de les exploiter, seule ou en partenariat;
- » d'accompagner et d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;
- » de réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou d'y contribuer;
- » de contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- » de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- » de mettre en place un bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- » de conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra.

LA GOUVERNANCE

La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres, dont la présidente du conseil et le président-directeur général. Le conseil d'administration s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord auquel les membres doivent confirmer chaque année leur adhésion; ce code se trouve en annexe du présent rapport.

Deux comités du conseil d'administration ont été constitués : le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le Comité de vérification. Dans un souci d'écoresponsabilité et d'efficacité, une solution sans papier a été privilégiée, tant pour la tenue des séances du conseil d'administration que de ses comités.

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice de leurs fonctions, conformément aux règles adoptées par le gouvernement.

Rapport du conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration a notamment pour mandats :

- » d'approuver les règles de gouvernance de la Société;
- » de nommer les membres des comités du conseil et de former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société;
- » d'approuver différents documents stratégiques pour la Société, dont le plan stratégique, le plan d'exploitation et le rapport d'activité;
- » d'adopter les règles de fonctionnement de l'Assemblée des partenaires et de nomination de ses membres;
- » d'approuver les documents et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines, budgétaires et financières, sous les recommandations des comités du conseil.

Composition

Au 31 mars 2016, le conseil était formé de 13 membres¹. La majorité d'entre eux, dont la présidente, M^{me} Élisabeth Blais, proviennent du territoire du Plan Nord et ont le statut de membre indépendant.

Sommaire des activités réalisées en 2015-2016

Au début de l'année 2015-2016, le conseil d'administration a approuvé le cadre normatif du programme Fonds d'initiatives du Plan Nord, ce qui a permis à la Société, tout au cours de l'exercice financier, d'appuyer financièrement plusieurs projets au bénéfice du développement du Nord. D'ailleurs, afin de peaufiner l'analyse des projets soumis à la Société pour financement,

1. Voir la section « Présentation des membres du conseil d'administration » à la page 12.

Le conseil a approuvé une grille d'analyse intégrant les principes du développement durable. Le conseil a aussi approuvé la conclusion de 12 ententes avec des ministères et des organismes, permettant à ceux-ci de réaliser des priorités d'action établies dans le cadre du Plan Nord. Des contributions financières ont également été consenties afin notamment d'améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord. De plus, les membres du conseil se sont réunis en rencontre de travail pour élaborer le tout premier plan stratégique de la Société. Ce plan stratégique ainsi que le plan d'exploitation pour l'année 2016-2017 ont par la suite obtenu l'approbation du conseil. Notons par ailleurs que, conformément à leur programme de formation continue, les membres ont participé à des séances de formation portant sur les institutions de gouvernance du Nunavik, le lobbyisme ainsi que sur les nations autochtones.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'administration a tenu neuf séances ordinaires, dont une sur le territoire du Plan Nord à Kuujuaq au Nunavik comme le prévoit son règlement intérieur, ainsi que six séances extraordinaires.

Rapport des comités du conseil d'administration

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Mandat

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a notamment pour mandats :

- » d'élaborer des règles de gouvernance et d'exercer une veille sur les meilleures pratiques dans le domaine ;
- » de veiller à l'élaboration et à l'application du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société ;
- » de produire différents documents liés aux ressources humaines, dont les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres et du président-directeur général, ainsi que le plan d'effectifs.

Composition

Le Comité est composé de trois membres nommés annuellement, dont deux doivent avoir le statut de membre indépendant. Pour l'exercice 2015-2016, les membres étaient : M^{me} Michèle Perron, présidente, ainsi que M^{me} Hélène Lauzon et M. Marc Lefebvre.

La présidente du conseil d'administration peut participer à toutes les séances du Comité. Le président-directeur général peut assister aux séances sur invitation.

Sommaire des activités réalisées

En 2015-2016, le Comité a recommandé au conseil d'administration l'approbation de la description des fonctions ainsi que le profil de compétence et d'expérience du président-directeur général, l'adoption du plan d'effectifs et de ses modifications et le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil. Le Comité a également approuvé le Programme de formation continue et d'accueil des administrateurs de la Société du Plan Nord et s'est assuré de l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord.

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. La présidente fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat

Le Comité de vérification a notamment pour mandats :

- » d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des documents budgétaires et financiers ;
- » d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport annuel d'activité de la Société ;
- » d'assurer la mise en place de contrôles internes et d'un processus de gestion des risques.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés annuellement, dont deux membres doivent avoir le statut de membre indépendant. De plus, au moins un membre doit posséder une compétence en matière comptable et financière et au moins un membre doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables mentionnés dans le Code des professions.

Au 31 mars 2016, le Comité est composé de quatre membres, soit de M^{me} Johanne Jean, présidente, ainsi que de M. Richard Cacchione, de M. Rémy « Kak'wa » Kurtness et de M^{me} Dominique Rousseau. Ayant été nommée membre du Comité à la toute fin de l'exercice financier, M^{me} Rousseau n'a participé à aucune séance du Comité de vérification au cours de l'année 2015-2016.

La présidente du conseil d'administration peut participer à toutes les séances du Comité. Le président-directeur général peut assister aux séances sur invitation.

Sommaires des activités réalisées

En cette première année d'existence de la Société et dès sa première réunion, le Comité de vérification a accueilli les représentants du Vérificateur général du Québec afin d'amorcer le processus d'audit des états financiers. Le Comité a par la suite approuvé le plan d'audit soumis par le Vérificateur général du Québec pour les états financiers de la Société du Plan Nord de l'exercice se terminant le 31 mars 2016. De plus, après examen des prévisions budgétaires 2015-2016 et 2016-2017, le Comité en a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Comité de vérification s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice. La présidente fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Présentation des membres du conseil d'administration

ÉLIZABETH BLAIS

**Présidente du conseil
d'administration**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2018

**STATUT : MEMBRE INDÉPENDANTE ET PROVENANT
DU TERRITOIRE DU PLAN NORD**



Diplômée de l'Université du Québec à Rimouski en 1983, M^{me} Blais est détentrice d'un certificat en administration. Elle a travaillé pendant près de 15 ans dans la fonction publique fédérale dans le domaine des transports. Depuis 1989, elle est directrice générale et propriétaire de l'Hôtel Les Mouettes à Sept-Îles. Elle est également membre active du Club Sélect Hôtelier du Québec. M^{me} Blais a été présidente de la Chambre de commerce de Sept-Îles pendant deux ans à la fin des années 1990. De même, elle a été membre puis présidente du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Sept-Îles de 2005 à 2008. Parallèlement à ses activités d'entrepreneure et ses implications, M^{me} Blais poursuit actuellement des études universitaires de 2^e cycle en gestion des organisations.

ROBERT SAUVÉ

Président-directeur général

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 10 JUIN 2015²

DATE DE FIN DU MANDAT : 9 JUIN 2020

STATUT : MEMBRE



Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en planification urbaine et régionale de l'Oxford Polytechnic en Angleterre, M. Sauvé a également poursuivi des études de doctorat en aménagement et développement régional à l'Université de Montréal. M. Sauvé a occupé plusieurs postes de direction au sein de la fonction publique québécoise, dont ceux de secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, de sous-ministre au ministère des Régions et de sous-ministre associé aux affaires régionales et municipales. De 2009 à 2012, il a été sous-ministre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et responsable du Plan Nord. M. Sauvé occupait le poste de secrétaire général associé responsable du Secrétariat au Plan Nord lorsqu'il est devenu président-directeur général de la Société du Plan Nord le 4 janvier 2015. Il a dirigé la transition vers l'entrée en fonction de la Société du Plan Nord, le 1^{er} avril 2015. En juin 2015, il a été nommé président-directeur général de la Société du Plan Nord pour un mandat de cinq ans.

Autre conseil d'administration auquel le membre siège :

- » Ressources Québec (à titre d'observateur).

2. Monsieur Robert Sauvé est devenu président-directeur général de la Société et membre du conseil d'administration en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord le 4 janvier 2015.

ANDY BARIBEAU

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2017

**STATUT : MEMBRE PROVENANT DU TERRITOIRE
DU PLAN NORD**



Détenteur d'un certificat en anthropologie sociale et culturelle de l'Université Laval, M. Baribeau a été, pendant près de 10 ans, membre du Conseil des Cris de Mistissini. Il a, par ailleurs, travaillé dans le domaine des ressources humaines au sein de la Commission scolaire crie de 2000 à 2006. Puis, il a été directeur des relations avec le milieu pour Les Mines Opinaca Ltée. De 2010 à 2015, M. Baribeau a été actif à titre de conseiller en gestion en pratique privée, en particulier auprès du Gouvernement de la nation crie. En 2015, il y était nommé directeur du Département du commerce et de l'industrie.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Société de développement de la Baie-James
- » Cree Mineral Exploration Board

RICHARD CACCHIONE

Membre du Comité de vérification

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2017

STATUT : MEMBRE



Diplômé en science comptable de l'Université du Québec à Montréal, M. Cacchione détient le titre de comptable général accrédité (CGA) de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et du Canada. Il a reçu, en 2003, le titre de Fellow (FCGA) qui constitue la plus haute distinction honorifique décernée par CGA-Canada. De 1984 à 1992, M. Cacchione a travaillé pour le Groupe Lavalin où il a occupé des fonctions de direction dans le domaine des finances et de l'administration. Par la suite, il été au service de la société Aéroports de Montréal, puis a travaillé chez diverses entreprises du secteur des nouvelles technologies. En 2002, M. Cacchione s'est joint à Hydro-Québec d'abord à titre de président d'Hydro-Québec Équipement, puis de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James. En 2005, il est nommé président d'Hydro-Québec Production, poste qu'il occupe depuis.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » HQ Energy Services (U.S.) Inc.
- » Marketing d'énergie HQ inc.
- » HQ Energy Holdings Inc.
- » Hydro Renewable Energy Inc.
- » HQ Manicouagan inc.
- » Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited
- » Services Gentech HQI inc.
- » Société d'énergie de la Baie James
- » Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

DANIEL CAMIRÉ

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 3 FÉVRIER 2016

DATE DE FIN DU MANDAT : 2 FÉVRIER 2018

**STATUT : MEMBRE INDÉPENDANT ET PROVENANT
DU TERRITOIRE DU PLAN NORD**



Détenteur d'un baccalauréat en service social, d'un diplôme de 2^e cycle en gestion et développement des organisations de l'Université Laval ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en administration sociale, M. Camiré a amorcé sa carrière comme travailleur social au Centre de services sociaux de la Côte-Nord, tour à tour à Baie-Comeau et à Port-Cartier. En 1985, il devient directeur des services communautaires du Centre de santé de Port-Cartier, puis, en 1999, du Centre local de services communautaires (CLSC)-Centre de santé des Sept-Rivières. De 2002 à 2004, il occupe le poste de directeur général du CLSC-Centre de Santé des Sept-Rivières et, de 2004 à 2015, moment où il prend sa retraite, il est directeur général du Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier. En 2012-2013, il exerce également ces mêmes fonctions par intérim au sein du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles et du Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord. M. Camiré a également représenté les CSSS de la Côte-Nord comme secrétaire régional à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux pendant une dizaine d'années. Il est membre de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

ADAMIE DELISLE ALAKU

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2017

**STATUT : MEMBRE PROVENANT DU TERRITOIRE
DU PLAN NORD**



Originaire du village nordique de Salluit, M. Delisle Alaku a poursuivi des études postsecondaires en sciences pures et appliquées et en sciences sociales au Collège Marie-Victorin de Montréal. Il a travaillé à la mine Raglan pour la société en coparticipation Kiewit Nuvummiut de 2000 à 2007, à titre de coordonnateur des ressources humaines, puis à titre de chef contremaître de la mine pendant trois ans. Par la suite, M. Delisle Alaku a été gérant du Salluit Coop Hôtel pour la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, avant de se joindre en 2011 à la Société Makivik. Il travaille d'abord à la Société Makivik à titre d'adjoint administratif pour ensuite intégrer la direction de la Société en 2014. M. Delisle Alaku y occupe depuis les fonctions de vice-président responsable du Service des ressources renouvelables.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Makivik Corporation
- » Air Inuit Limited
- » Bradley Air Services Ltd
- » Halutik Enterprises Inc.
- » Kautaq Construction Inc.
- » Nunavik Creations Inc.
- » Nunavik Geomatics Inc.
- » Nunavik BioSciences Inc.
- » 8703914 Canada inc.
- » Air Nunavik Ltd
- » Nunacell Inc.

JOHANNE JEAN**Présidente du Comité
de vérification****DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015****DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2019****STATUT : MEMBRE INDÉPENDANTE**

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Jean est détentrice d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. M^{me} Johanne Jean est rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004. Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004 et professeure à l'Unité d'enseignement et de la recherche en sciences de la gestion depuis 1992. Elle siège également au comité régional ACCORD avec ses créneaux d'excellences et ses filières de développement économique sur l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Antérieurement, elle a été chargée de projet dans des entreprises du secteur minier de 1987 à 1992.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Institut national des mines
- » Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- » Les Presses de l'Université du Québec

RÉMY « KAK'WA » KURTNES**Membre du Comité de vérification****DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 AOÛT 2015****DATE DE FIN DU MANDAT : 10 AOÛT 2019****STATUT : MEMBRE INDÉPENDANT**

Détenteur d'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi et d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Kurtness a d'abord travaillé pour le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1979 à 1983 comme directeur de programmes. De 1983 à 1990, il occupe les fonctions de directeur des ressources humaines du Conseil de la police amérindienne. Chef du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1989 à 1997, M. Kurtness conjugue alors ces fonctions à celles de président-directeur général de la Corporation de développement Pekuakami Innuatsh. De 1997 à 2005, il agit à titre de négociateur en chef pour le Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan dans la négociation qui a conduit à la signature de l'entente de principe des Premières Nations de quatre communautés innues avec les gouvernements du Québec et du Canada. De 2006 à 2010, il revient au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à titre de directeur général. Depuis 2010, il travaille à titre de consultant.

Autre conseil d'administration auquel le membre siège :

- » Club de Golf St-Prime-sur-le-lac-Saint-Jean

HÉLÈNE LAUZON

**Membre du Comité
de gouvernance, d'éthique
et de ressources humaines**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2019

STATUT : MEMBRE INDÉPENDANTE



Membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des urbanistes du Québec, M^{me} Lauzon est détentrice d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Depuis 2008, M^{me} Lauzon est présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec. Auparavant, elle a travaillé en pratique privée au sein du cabinet Lavery, de Billy à titre d'avocate associée en droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources humaines.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Association minière du Québec inc. (observatrice)
- » Conseil patronal de l'environnement du Québec

MARC LEFEBVRE

**Membre du Comité
de gouvernance, d'éthique
et de ressources humaines**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2017

**STATUT : MEMBRE INDÉPENDANT ET PROVENANT
DU TERRITOIRE DU PLAN NORD**



Titulaire d'un baccalauréat en éducation physique de l'Université d'Ottawa, M. Lefebvre a amorcé sa carrière à titre de directeur des sports de la Ville de Baie-Comeau, poste qu'il a occupé pendant plus de 10 ans. M. Lefebvre se lance en affaires en 1984 et devient un entrepreneur impliqué et reconnu dans son milieu. Entrepac inc., dont il est président et fondateur, se spécialise dans les services aux alumineries québécoises. Depuis quelques années, l'entreprise est en processus d'intégration de la relève, M. Lefebvre partage ainsi la direction générale de cette PME avec sa fille. Il préside également depuis 10 ans le comité régional ACCORD avec ses créneaux d'excellence et ses filières de développement économique sur l'ensemble de la Côte-Nord. En 2014, il a reçu le titre de membre de l'Ordre de Baie-Comeau, honneur que confère cette municipalité à ses citoyens les plus engagés.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
- » Entrepac inc.
- » La Maison du Premier Ministre (Maison Brian Mulroney)

MICHÈLE PERRON**Présidente du Comité
de gouvernance, d'éthique
et de ressources humaines****DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 MARS 2015****DATE DE FIN DU MANDAT : 10 MARS 2019****STATUT : MEMBRE INDÉPENDANTE ET PROVENANT
DU TERRITOIRE DU PLAN NORD**

Diplômée de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en administration des affaires, M^{me} Perron est également détentrice de deux maîtrises, dont l'une en andragogie et l'autre en éducation. Tout au long de sa carrière, M^{me} Perron a travaillé dans le domaine de l'éducation sur le territoire du Plan Nord. Successivement enseignante et conseillère pédagogique, elle devient, en 1988, directrice du Centre des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau. Depuis 1998, à titre de directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James, elle dirige la commission scolaire dont le territoire couvert est le plus vaste du Québec.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Institut national des mines
- » Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires

DOMINIQUE ROUSSEAU**Membre du Comité de vérification****DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 3 FÉVRIER 2016****DATE DE FIN DU MANDAT : 2 FÉVRIER 2020****STATUT : MEMBRE INDÉPENDANTE**

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec et détentrice du titre de CPA auditrice, CA, M^{me} Rousseau a obtenu un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Chicoutimi. Depuis 1994, elle est comptable professionnelle agréée auditrice au sein de la firme Mallette à Dolbeau-Mistassini. Elle y devient associée en 2009. M^{me} Rousseau se spécialise dans l'audit et l'examen d'états financiers de secteurs tels que la fabrication et la transformation ainsi que les opérations forestières.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Société d'aide au développement de la collectivité Maria-Chapdelaine
- » Hockey mineur de Dolbeau-Mistassini

CHEYENNE VACHON

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL : 11 AOÛT 2015

DATE DE FIN DU MANDAT : 10 AOÛT 2017

**STATUT : MEMBRE PROVENANT DU TERRITOIRE
DU PLAN NORD**



M^{me} Vachon est détentrice d'un certificat de l'Université McGill du programme *First Nations and Inuit Education*. Au début des années 2000, elle a travaillé dans le domaine de l'éducation au sein de sa communauté de Kawawachikamach afin d'assister les étudiants ayant des besoins particuliers. En 2004, elle commence à travailler pour la nation naskapie de Kawawachikamach, d'abord à titre de coordonnatrice du programme de justice et, depuis 2014, à titre de coordonnatrice de projet.

Autre conseil d'administration auquel la membre siège :

» *Naskapi Development Corporation*

Présences des membres au conseil d'administration et à ses comités

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DE VÉRIFICATION
	9 SÉANCES ORDINAIRES	6 SÉANCES EXTRAORDINAIRES	5 SÉANCES	3 SÉANCES
ÉLIZABETH BLAIS	9/9	6/6	5/5	2/2
ROBERT SAUVÉ	9/9	6/6	4/5	3/3
ANDY BARIBEAU	4/9	4/6		
RICHARD CACCHIONE	8/9	3/6		2/3
DANIEL CAMIRÉ*	2/3	0/1		
ADAMIE DELISLE ALAKU	8/9	3/6		
JOHANNE JEAN	9/9	6/6		3/3
RÉMY « KAKWA » KURTNES	6/7	3/3		2/3
HÉLÈNE LAUZON	9/9	2/6	5/5	
MARC LEFEBVRE	9/9	6/6	4/5	
MICHÈLE PERRON	8/9	5/6	5/5	
DOMINIQUE ROUSSEAU*	2/3	1/1		
CHEYENNE VACHON	5/7	3/3		

* Ayant été nommés membre du conseil d'administration par le Conseil des ministres la veille d'une séance, ces membres n'ont pu assister à la séance tenue le lendemain.

Audit externe

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux travaux d'audit externe et aucuns honoraires ne lui ont été versés par la Société.

Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2015-2016

DIRIGEANT	SALAIRE VERSÉ	AUTRES AVANTAGES ¹	TOTAL ⁴
ROBERT SAUVÉ PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	228 034 \$	32 756 \$	260 790 \$
STÉPHANE ASSELIN VICE-PRÉSIDENT INFRASTRUCTURES, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	76 672 \$ ²	9 133 \$	85 805 \$
MANON BOUCHER VICE-PRÉSIDENTE CONCERTATION ET PARTENARIAT	115 160 \$ ³	17 751 \$	132 911 \$
JULIE SAUVAGEAU DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION ET DU SECRÉTARIAT	106 717 \$	14 030 \$	120 747 \$

1. Peut contenir : contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective et allocation automobile.
2. M. Asselin a été nommé le 9 novembre 2015. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2015-2016 est de 205 513 \$.
3. M^{me} Boucher a été nommée le 13 juillet 2015. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2015-2016 est de 166 115 \$.
4. Aucun boni n'a été versé lors de l'exercice 2015-2016.

L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES : UNE INSTANCE ORIGINALE ET REPRÉSENTATIVE DU TERRITOIRE.

La Société est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés par le Plan Nord³.

Lors d'une rencontre en mars 2015, l'Assemblée a été consultée sur la stratégie gouvernementale du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020. En octobre, l'Assemblée a élu M^{me} Manon Cyr, vice-présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, à titre de présidente, et M. Jean-François Samray, directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, à titre de vice-président.

L'Assemblée des partenaires a pour fonction de donner son avis au ministre responsable du Plan Nord et à la Société sur toute question que le ministre ou la Société lui soumet relativement à sa mission et à ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations. Au cours de l'exercice 2015-2016, l'Assemblée des partenaires a eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de plan stratégique de la Société lors de la rencontre du 28 octobre 2015 et de transmettre ses commentaires. Ceux-ci ont été par la suite pris en compte dans l'élaboration finale du plan stratégique de la Société du Plan Nord.

Dans la réalisation de son mandat, l'Assemblée des partenaires vise à :

- » impliquer les populations locales, les Premières Nations concernées, les Inuits et les intervenants des secteurs visés dans la définition et la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- » favoriser la concertation et un dialogue continu avec les partenaires des territoires nordiques.

3. Une liste des membres de l'Assemblée des partenaires est jointe à l'annexe B.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ D'ÉTAT : DES DÉFIS STIMULANTS À RELEVER.

La mise en place d'une nouvelle organisation comporte de nombreux défis. Au cours de son premier exercice financier, l'effectif de la Société a augmenté de façon considérable de manière à répondre aux différents mandats qui lui ont été confiés par le gouvernement. L'arrivée de nouveaux employés implique une importante logistique tant en ce qui a trait aux ressources humaines que matérielles et informationnelles, d'autant plus que le personnel de la Société est réparti entre le siège social à Québec et les antennes régionales.

Au cours de sa première année d'activité, la Société s'est structurée de manière à être en mesure d'accomplir sa mission de façon optimale. Quatre unités administratives principales ont été créées : le Bureau du président-directeur général, la Vice-présidence concertation et partenariat, la Vice-présidence infrastructures, environnement et développement économique ainsi que la Direction générale des services à la gestion et du secrétariat.

Le Bureau du président-directeur général

Le président-directeur général assume la direction de la Société du Plan Nord. Il est assisté par la vice-présidente à la concertation et au partenariat, le vice-président aux infrastructures, à l'environnement et au développement économique et la directrice générale des services à la gestion et du secrétariat. Par ailleurs, le Bureau du président-directeur général est responsable des dossiers de relations internationales et intergouvernementales. À cet égard, il travaille à promouvoir le Plan Nord à l'extérieur du Québec, notamment par l'accueil de délégations étrangères et par la participation de la Société à des missions, des forums internationaux, des foires commerciales et des congrès sur les affaires nordiques et arctiques. Le Bureau du président-directeur général est également responsable de l'ensemble des activités de la Société concernant les communications et les relations publiques, dont la planification et l'organisation des activités de communication, les relations avec les médias et la diffusion de l'information numérique.

La Vice-présidence concertation et partenariat

La Vice-présidence concertation et partenariat s'assure d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires associés au Plan Nord, notamment par l'entremise de l'Assemblée des partenaires. Elle accompagne et appuie les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique. Elle coordonne la gestion du Fonds d'initiatives du Plan Nord, un fonds qui vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants. La Vice-présidence assure également le suivi des ententes conclues avec les ministères et les organismes pour la mise en œuvre des priorités d'action prévues dans le Plan Nord sous leur responsabilité. La Vice-présidence soutient ainsi des projets en matière de culture et de développement communautaire, de diversification économique, de développement bioalimentaire, d'environnement, de logement, de tourisme, d'éducation et de main-d'œuvre ainsi que de transports.

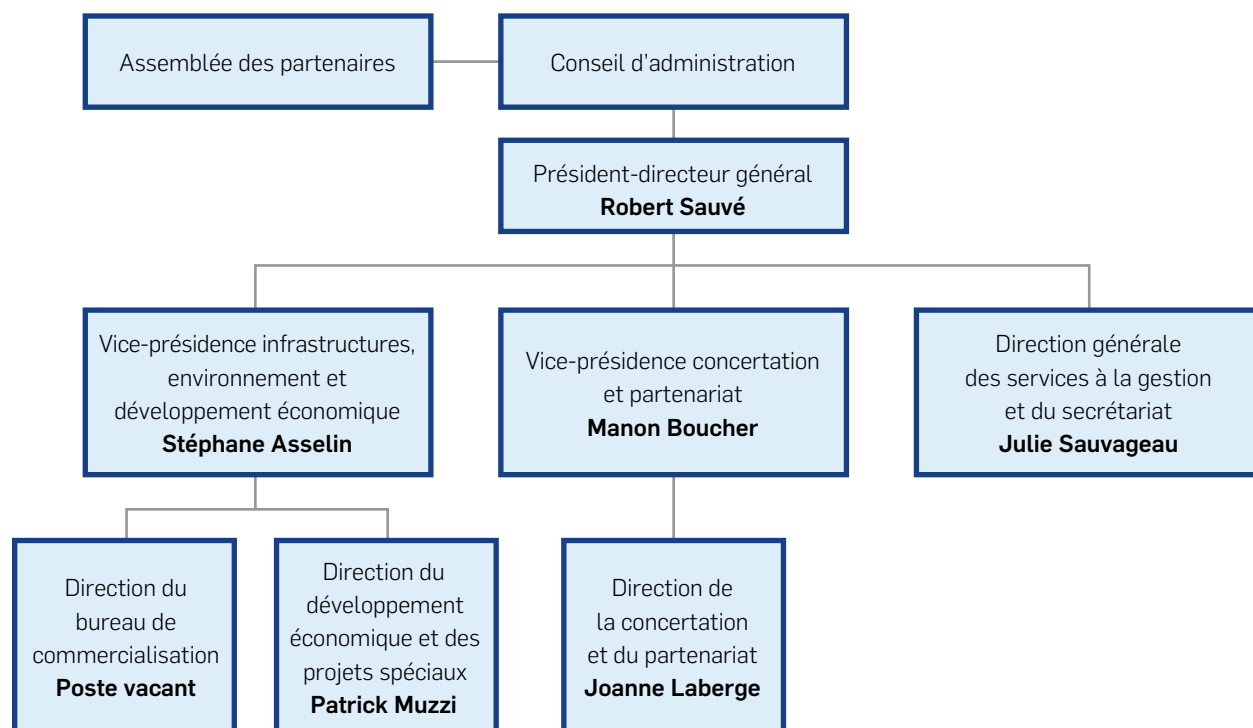
La Vice-présidence infrastructures, environnement et développement économique

La Vice-présidence infrastructures, environnement et développement économique a pour mandat de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles, de coordonner la réalisation d'infrastructures et de mettre en place un bureau de commercialisation. Ce bureau accompagne les fournisseurs, les donneurs d'ordres et les promoteurs de projets majeurs ainsi que les investisseurs dans leur développement des affaires sur le territoire du Plan Nord. La Vice-présidence soutient les projets structurants de nature économique, environnementale et énergétique ou encore associés au secteur bioalimentaire et à la foresterie sur le territoire. Elle a également pour mandat de cibler, de développer et de suivre l'implantation des projets d'infrastructures majeurs et structurants pour le développement économique.

La Direction générale des services à la gestion et du secrétariat

La Direction générale des services à la gestion et du secrétariat offre, d'une part, de l'expertise et des services en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ainsi que de gestion contractuelle. Dans le cadre de la réalisation de ces mandats, elle privilégie la conclusion de partenariats stratégiques avec d'autres organisations, lorsque cette façon de faire assure une plus grande efficacité. D'autre part, elle assiste et conseille le président-directeur général en matière de gouvernance et de développement des services administratifs de la Société. De même, cette direction assume les responsabilités relatives à l'éthique, à la reddition de comptes, à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, à la sécurité de l'information et à la gestion documentaire. Par ailleurs, la Direction générale des services à la gestion et du secrétariat coordonne la préparation des séances du conseil d'administration et de ses comités ainsi que le suivi des décisions de la Société.

Organigramme de la Société au 31 mars 2016



Une présence sur le territoire du Plan Nord

Le territoire du Plan Nord comprend l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle et au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent. On y compte plus de 120 000 habitants, dont le tiers est autochtone et réparti en 4 nations (inuite, crie, innue et naskapie). Au total, on compte 31 communautés autochtones ainsi que 32 communautés non autochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

Pour être près des communautés et des entreprises avec lesquelles elle doit travailler quotidiennement, la Société a établi des antennes sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Quatre points de service ont été inaugurés à l'automne 2015, à Baie-Comeau, Sept-Îles, Chibougamau et Roberval. Une offre de service adaptée aux besoins du Nunavik sera également développée.

Les employés de ces points de service se déplacent partout sur le territoire du Plan Nord. On compte :

- » des **agents de liaison** qui conseillent et accompagnent les communautés dans leurs démarches de développement de projets à caractère économique, social et environnemental et facilitent les liens avec les instances gouvernementales ;
- » des **agents de commercialisation** pour appuyer, dans leurs démarches, les PME souhaitant faire des affaires sur le territoire du Plan Nord et collaborer avec les donneurs d'ordres pour contribuer à faire démarrer les projets. Ces agents relèvent du bureau de commercialisation de la Société ;
- » un **conseiller en développement des infrastructures stratégiques** à Sept-Îles qui assure le suivi des dossiers d'infrastructures sur le territoire du Plan Nord.

LES RÉALISATIONS

La Société, dans le cadre de sa mission, doit agir conformément aux orientations définies par le gouvernement. Ce dernier, le 8 avril 2015, a lancé la stratégie Le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020, dans laquelle il a ciblé trois grandes orientations stratégiques :

- » Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec;
- » Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie;
- » Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Ces orientations ont guidé la Société dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique 2016-2020. L'approche stratégique développée par la Société se caractérise par un cadre d'intervention planifié, coordonné et adapté aux réalités du territoire du Plan Nord et à ses populations. En intégrant dans toutes ses actions les dimensions économique, sociale et environnementale et en associant les parties prenantes dans une démarche participative et partenariale, l'approche stratégique s'inscrit sans contredit en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de développement durable. Le prochain rapport annuel d'activité de la Société rendra compte des résultats obtenus relativement à ce tout premier plan stratégique.

Durant cette période d'élaboration du plan stratégique, les grandes orientations stratégiques ciblées par le gouvernement ont guidé la Société dans les actions entreprises au cours de sa première année d'existence. La prochaine section porte sur ce qu'a réalisé la Société en 2015-2016 quant à la mise en valeur du potentiel économique du Nord, au développement et au mieux-être des communautés locales et autochtones ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité. Il est également question du rôle de coordination joué par la Société dans la mise en œuvre des priorités d'action du Plan Nord et en matière de connaissances, de recherche et d'innovation.

Le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020

Le **Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020** présente les principes fondamentaux qui baliseront les actions du gouvernement, les grandes orientations stratégiques qui encadrent les actions prioritaires, le cadre de mise en œuvre basé sur le partenariat avec notamment la Société du Plan Nord et le cadre financier. En plus de présenter une vision à long terme, il énumère également une série d'actions prioritaires à mettre en place au cours des cinq prochaines années (90 actions).

Lors du dévoilement du **Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020**, le gouvernement a procédé à plusieurs annonces économiques, sociales, environnementales et culturelles liées au développement nordique. Il s'agit d'initiatives concrètes qui ont été annoncées pour soutenir le développement du Nord québécois.



La mise en valeur du potentiel économique du Nord

Assurer l'accessibilité et développer la capacité du port de Sept-Îles pour tous les utilisateurs

- » Dans la perspective d'en effectuer le transfert à la Société du Plan Nord au cours de l'année 2016-2017, Investissement Québec, par l'entremise de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, a acquis les installations ferroviaires et portuaires appartenant à Wabush Mines Joint Venture et à Cliffs Quebec Iron Mining, situées dans le secteur de Pointe-Noire à Sept-Îles. Cette transaction assurera un accès multiusager stable aux installations du port de Sept-Îles.

Assurer l'augmentation de la capacité et de l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la Fosse du Labrador et le port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières

- » En 2014, le Gouvernement du Québec s'est engagé à investir dans la Société ferroviaire du Nord québécois (SFNQ) afin que cette dernière réalise une étude de faisabilité pour une nouvelle ligne de chemin de fer dans le Nord québécois. Le Fonds du Plan Nord, après une première ronde d'investissement dans la SFNQ, a transféré à la Société du Plan Nord ce placement à une valeur comptable nulle, lors de son entrée en fonction. La Société du Plan Nord, qui assure désormais la continuité de cet engagement gouvernemental, a financé la poursuite de l'étude en 2015-2016 et les résultats sont attendus au cours de la prochaine année financière. Par ailleurs, soulignons qu'en phase d'analyse de faisabilité, la faible probabilité de récupérer à court ou à moyen terme sa mise de fonds se traduit, tel que prévu dans ses prévisions budgétaires, par une comptabilisation d'une perte équivalente aux états financiers de la Société du Plan Nord.

Favoriser le partage de l'utilisation des infrastructures sur le territoire du Plan Nord

- » Une méthode de partage des coûts entre utilisateurs a été élaborée dans le cadre de la préparation de la convention relative à la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel. Elle servira de base à la préparation des orientations générales qui devraient être entérinées d'ici à la fin de l'année 2016 concernant le partage des coûts des infrastructures.

Améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord

- » **Nunavik — Maintien des services et amélioration du réseau :** Le 30 juillet 2015, une contribution financière de 11,5 millions de dollars provenant de la Société du Plan Nord était annoncée afin de renouveler pour 5 ans le contrat de service satellitaire de Tamaani Internet pour les 14 villages du Nunavik. L'aide financière permet également d'augmenter le débit disponible dans chacun des villages et d'implanter quatre réseaux de fibre optique locaux pour les communautés de plus de 1 000 habitants. Le renouvellement de l'entente satellitaire permettra de disposer du temps nécessaire à l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire du Nunavik.

- » **Territoire d'Eeyou Istchee Baie-James — Déploiement du réseau de fibre optique vers deux nouvelles communautés :** Sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, la Société du Plan Nord a accordé une aide financière de 6,5 millions de dollars à l'organisme à but non lucratif « Réseau de communications Eeyou ». La réalisation du projet permettra d'ajouter les communautés d'Eastmain et Waskaganish au réseau de fibre optique déjà implanté dans 11 communautés du territoire.
- » **Schefferville — En voie d'obtenir l'accès à la fibre optique :** La Société du Plan Nord a priorisé une enveloppe de 5 millions de dollars afin de contribuer au déploiement de la fibre optique vers Schefferville, qui est actuellement desservie par liaison satellite. Le projet, évalué à plus de 10,6 millions de dollars, consiste à joindre le réseau de Labrador City situé à 200 km au sud. En plus de la ville de Schefferville, les communautés de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach bénéficieront de cet investissement.

Accompagnement des affaires et activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs

- » La mise en place du Bureau de commercialisation a été amorcée en 2015-2016. Ce bureau a pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises et internationales, les besoins en fournitures et en équipements des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord.
- » Afin de favoriser les investissements sur le territoire du Plan Nord, la Société du Plan Nord a participé à une mission économique à New York visant à permettre à quatre entreprises québécoises du secteur minier de rencontrer des investisseurs potentiels. La Société a également participé en mars 2016 au PDAC de Toronto (Prospectors & Developers Association of Canada), à Xplor 2015 à Montréal et à Québec Mines (édition 2015) à Québec. Elle a aussi soutenu le colloque ADNPlanNord qui a eu lieu à Baie-Comeau. Ces forums sont des lieux d'échange privilégiés pour faire du démarchage et du maillage d'entreprises.



Le développement et le mieux-être des communautés locales et autochtones

Projets ayant reçu une confirmation d'aide financière du Fonds d'initiatives du Plan Nord

À propos du Fonds d'initiatives du Plan Nord

Le Fonds d'initiatives du Plan Nord vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants s'inscrivant dans le cadre de la relance du Plan Nord.

Doté d'une enveloppe annuelle de 2 millions de dollars, le Fonds offre à la Société du Plan Nord la souplesse nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de ces projets.

Les interventions du Fonds d'initiatives du Plan Nord s'inscrivent en complémentarité avec les programmes actuellement en place. L'enveloppe annuelle permet de financer des projets auxquels l'offre actuelle ne peut répondre ou nécessitant une aide financière additionnelle.

En 2015-2016, 22 projets ont reçu une contribution du Fonds d'initiatives du Plan Nord pour un montant total dépassant 1,5 million de dollars. Ces aides financières ont permis de lancer des projets d'une valeur totale de plus de 8 millions de dollars au bénéfice du développement du Nord. Voici quelques exemples de projets :

» **Mise en place d'un modèle bioalimentaire nordique à Gros-Mécatina**

Projet englobant la culture de la chicoutai afin d'améliorer ses conditions de croissance, la production des légumes frais pour la population locale et l'implantation d'un arbuste fruitier, le camérissier.

» **Station Uapishka**

Projet multiusager développé en cogestion par les Innus de Pessamit et la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka. Les investissements permettront différents usages : une station de recherche scientifique, un camp d'occupation du territoire et de renforcement des capacités (formation), un poste de sécurité en montagne et un centre d'accueil et d'information ainsi qu'un camp de base récréotouristique.

» **CPE Awash Utamet**

Établissement d'un centre de la petite enfance desservant tant la population autochtone que Jamésienne à Chibougamau.

» **Colloque sur la réussite scolaire à Puvirnituk**

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et les communautés d'Ivujivik et de Puvirnituk ont fait le point afin de déterminer les défis actuels et futurs relatifs à l'éducation des jeunes de leur communauté lors d'un colloque sur la réussite scolaire qui s'est tenu du 3 au 5 novembre 2015 à Puvirnituk.

» **Forum citoyen Sept-Îles 2016**

À Sept-Îles, l'agente de liaison a participé activement à l'organisation du Forum citoyen Sept-Îles 2016, initiative de la Ville. Cette participation a contribué à ce que près de 140 citoyens de tous âges et de différents milieux prennent part à des discussions sur les objectifs à atteindre pour améliorer la qualité de la vie à Sept-Îles.

**LE FONDS
D'INITIATIVES
DU PLAN NORD
A SOUTENU
LA RÉALISATION
DE PROJETS
TOTALISANT
8 M \$**

Des initiatives ayant permis la création ou le maintien d'emplois

- » La mise en place des antennes de la Société du Plan Nord a permis la création de 10 emplois en région.
- » La reprise des activités aux installations portuaires et ferroviaires de Pointe-Noire à Sept-Îles, initiative stratégique pour le déploiement du Plan Nord, a permis le maintien de 17 emplois.
- » Pas moins de 38 emplois ont été créés ou maintenus dans le cadre de 9 projets soutenus financièrement par le Fonds d'initiatives du Plan Nord.
- » Le plan d'action mis en œuvre en août 2015 dans le cadre des travaux du Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord a permis de faire progresser le taux d'embauche des salariés nord-côtiers du domaine de la construction de 59 % (en août 2015) à 64,4 % (en novembre 2015). De plus, en mars 2016, dans le cadre des travaux de ce même comité, un projet pilote en trois volets a été lancé. Il vise à améliorer l'embauche et l'employabilité régionale. Il s'agit d'une approche unique pour répondre aux besoins précis des Nord-Côtiers.



La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

La Société du Plan Nord travaille en étroite collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de réaliser les priorités d'actions fixées dans le **Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020**. L'une de ces priorités d'action consiste à :

Consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité, soit :

- » *une superficie de 20 % d'aires protégées d'ici à 2020 sur le territoire du Plan Nord, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle;*
- » *la mise en place d'un mécanisme d'affectation prioritaire du 30 % résiduel du territoire à des fins autres qu'industrielles.*

- » On compte actuellement 11,59 % du territoire du Plan Nord constitué d'aires protégées, dont 10,52 % en forêt boréale. En 2015-2016, la Société a notamment contribué financièrement à la création du parc national Ulittaniujalik.
- » Pour répondre à l'engagement de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer 30 % du territoire à des fins autres qu'industrielles, un groupe de travail multipartite a été créé au printemps 2015; deux rencontres se sont tenues en 2015-2016.

Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement voué à des fins non industrielles

Le mandat de ce groupe de travail est de proposer d'ici à 2020, au Gouvernement du Québec, un mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord consacré à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement, autre que celui visant actuellement les aires protégées prévues par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Ce groupe de travail est coprésidé par la sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le président-directeur général de la Société du Plan Nord. Il est composé de représentants des ministères concernés, des milieux industriel, environnemental et universitaire ainsi que de représentants des communautés locales et autochtones.

Améliorer les connaissances géophysiques et écologiques du territoire

» **Financement accordé pour l'Observatoire de la veille environnementale de la baie de Sept-Îles**

La caractérisation de l'écosystème de la baie permettra de fournir une meilleure compréhension des impacts environnementaux actuels et futurs grâce à l'acquisition de données de référence crédibles et actualisées.

» **Soutien financier accordé pour la production et la publication des tomes 3 et 4 de la *Flore nordique du Québec et du Labrador***

L'objectif de l'ouvrage est d'inventorier la flore nordique entre le 56^e parallèle et la pointe de l'Ungava, donc une très vaste portion du territoire du Plan Nord.



Le rôle de coordination de la Société du Plan Nord

La mise en œuvre des priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035 — Plan d'action 2015-2020

» La Société a coordonné la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord et y a contribué financièrement par la conclusion d'ententes avec les ministères et les organismes impliqués dans la démarche. En date du 31 mars 2016, 12 ententes ont été approuvées par le conseil d'administration et conclues avec des ministères et des organismes afin de mettre en œuvre une ou plusieurs des priorités d'action en matière :

- de forêts, de faune et de parcs nationaux;
- de culture;
- de condition féminine;
- d'environnement;
- de responsabilité sociale des entreprises;
- de promotion internationale;
- d'acquisition de connaissances dans le secteur minier;
- de transports;
- d'éducation;
- de tourisme;
- d'habitation.

La connaissance, la recherche et l'innovation

Le développement nordique soulève une multitude d'enjeux qui interpellent le milieu de la recherche et de l'innovation. Une bonne connaissance du territoire dans les domaines social, économique et environnemental est ainsi essentielle pour mettre en valeur de façon durable le plein potentiel du territoire du Plan Nord. La création de l'Institut nordique du Québec démontre sans équivoque que le gouvernement prend les moyens pour soutenir la recherche, le développement des connaissances et leur diffusion.

- » En 2015-2016, les efforts se sont poursuivis pour la mise en place de l'Institut nordique du Québec. La Société du Plan Nord participe au comité d'implantation.
- » La Société du Plan Nord a accordé une aide financière maximale de 250 000 \$ à Innord, une filiale de la société GéoMégA, pour soutenir le développement d'une nouvelle technique de séparation des éléments de terres rares.

À propos de l'Institut nordique du Québec

L'Institut mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie, regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel impliquant notamment l'Université Laval, l'Université McGill et l'Institut national de recherche scientifique. Il fournira aux décideurs des gouvernements, des communautés et du secteur privé les connaissances scientifiques et le savoir-faire technique nécessaires au développement durable du Nord québécois.

Pour contribuer à la création de l'Institut nordique du Québec, le gouvernement a annoncé, lors du budget 2014-2015, une contribution financière maximale de 3 millions de dollars, financée par le Fonds du Plan Nord.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Société, à l'instar de quelque 120 ministères et organismes gouvernementaux, devra faire état des résultats obtenus à l'égard de son plan d'action de développement durable (PADD). Étant à sa première année d'existence, la Société n'avait pas de PADD en vigueur durant l'année 2015-2016. Toutefois, considérant que le développement durable est un aspect fondamental de sa mission, elle s'est conformée à certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le tableau ci-dessous montre succinctement ses contributions. Parmi elles, soulignons l'implantation d'une pratique novatrice d'analyse qui prend en compte les principes de développement durable appliqués à toute demande d'aide financière présentée à la Société.

Contributions de la Société aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD EN 2015-2016*
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Solution sans papier privilégiée pour la tenue des séances du conseil d'administration et de ses comités.
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Adoption d'une grille d'analyse de développement durable pour les projets présentés à la Société pour financement.
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Consultation de l'Assemblée des partenaires pour l'élaboration du premier plan stratégique de la Société
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Contribution au financement de projets verts et écoresponsables dont : <ul style="list-style-type: none"> » GéoMega : procédé de séparation mécanique des terres rares ; » Consortium innovation technologique énergie Côte-Nord (CITEC) : unité thermique mobile à la biomasse forestière ; » Station Uapishka ; » Friperie et centre de dépannage de Sept-Îles.

* Voir les pages précédentes du présent rapport pour plus d'information sur les réalisations.

**OBJECTIF DE LA STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015-2020**

**RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ
DU PLAN NORD EN 2015-2016***

3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

Soutien financier accordé pour la production et la publication des tomes 3 et 4 de la *Flore nordique du Québec et du Labrador*.

Financement accordé à l'Observatoire de la veille environnementale de la baie de Sept-Îles.

Création, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement consacrés à des fins non industrielles.

Poursuite des travaux pour la mise en place de l'Institut nordique du Québec.

6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Favoriser le partage de l'utilisation des infrastructures sur le territoire du Plan Nord :

- » Élaboration d'une méthode de partage des coûts entre utilisateurs pour la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel.

Contribution à l'amélioration des infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord :

- » Nunavik — Maintien des services et amélioration du réseau;
- » Territoire Eeyou Istchee Baie-James — Déploiement du réseau de fibre optique vers deux nouvelles communautés;
- » Schefferville — Projet de réseau de fibre optique.

Accompagnement des affaires et des activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs.

Confirmation d'aides financières pour 22 projets par l'entremise du Fonds d'initiatives du Plan Nord.

Ouverture de 4 points de service régionaux de la Société.

6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Soutien accordé :

- » au colloque ADNPlanNord à Baie-Comeau;
- » au Forum citoyen Sept-Îles 2016.

* Voir les pages précédentes du présent rapport pour plus d'information sur les réalisations.

LES AUTRES EXIGENCES DE REDDITION DE COMPTES

Les ressources humaines

Puisqu'il s'agissait de sa première année d'existence, la Société du Plan Nord a eu à bâtir une équipe multidisciplinaire afin d'être en mesure de remplir la mission qu'elle s'est vu confier dans sa loi constitutive. La Société comptait 40 employés au 31 mars 2016. Depuis le 1^{er} avril 2015, elle a connu une augmentation moyenne de son effectif de 5,7 % mensuellement et une augmentation totale de son effectif de 62,8 % en un an.

Gestion et contrôle des effectifs

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la Société du Plan Nord s'est vu attribuer une cible d'effectif de 50 équivalents temps complet (ETC). Celle-ci a été respectée, la Société ayant utilisé 28 ETC. Le tableau suivant présente la répartition de l'effectif par catégorie d'emploi.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES*	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Personnel d'encadrement	11 055	0	11 055	6
Personnel professionnel	28 649	299	28 948	27
Personnel de bureau, technicien et assimilé	11 319	14	11 333	6
Étudiants et stagiaires	556	0	556	1
Total	51 579	313	51 892	40
Total en ETC**	28	–	28	–

* Les heures travaillées incluent les heures associées au corps d'emploi selon les conditions de travail établies, desquelles sont déduites les périodes de congé sans traitement et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures.

** Obtenu en divisant le nombre d'heures par 1 826,3.

Renseignements relatifs aux contrats de service

Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique*	1	33 900 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique**	5	216 857 \$
Total des contrats de service	6	250 757 \$

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la Société a conclu une entente de services avec le ministère du Conseil exécutif pour le soutien et l'exploitation des actifs informationnels. Ce faisant, la Société concourt à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, laquelle vise notamment à optimiser les façons de faire en privilégiant le partage et la mise en commun du savoir-faire, de l'information, des infrastructures et des ressources. Dans cette perspective, le partenariat avec le ministère du Conseil exécutif permet d'optimiser les ressources consacrées à ce chapitre tant à l'échelle organisationnelle que, plus largement, à l'échelle gouvernementale. Tout en s'assurant une qualité de services élevée, sécuritaire et à coût concurrentiel, le partenariat avec le ministère du Conseil exécutif a, de plus, permis une continuité avec l'environnement informationnel prévalant au sein du Secrétariat au Plan Nord avant la création de la Société.

Emploi et qualité de la langue française

La Société du Plan Nord ne disposait pas de sa propre politique linguistique en 2015-2016. En l'absence d'une telle politique, la Société a suivi les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

La Société du Plan Nord entend se doter, en 2016-2017, d'une politique linguistique qui prendra en compte les conditions particulières liées à l'usage du français dans ses relations avec certaines de ses clientèles, notamment les autochtones, pour qui la charte prévoit des dispositions particulières, les entreprises hors Québec désirant faire des affaires au Québec et les différents publics rencontrés lors d'activités de promotion à l'international.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Diffusion de documents ou de renseignements

La Société diffuse sur son site Web les documents et les renseignements requis par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans une section aménagée à cet effet.

Accès aux documents

En 2015-2016, la Société du Plan Nord a reçu 10 demandes d'accès. Celles-ci portaient toutes sur des documents de nature administrative. Soulignons que l'ensemble des documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès ainsi que les décisions du responsable de l'accès les accompagnant ont été diffusées sur le site Web de la Société dans le délai de cinq jours ouvrables suivant leur transmission au demandeur.

Bilan des demandes d'accès reçues en 2015-2016

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES	NOMBRE DE DEMANDES
Traitées dans un délai de 20 jours	2
Traitées dans un délai de 30 jours ¹	4
TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS	
Acceptées	4
Partiellement acceptées ou partiellement refusées ²	3
Refusées	0
TOTAL DES DEMANDES REÇUES³	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	0

1. Une demande a également été traitée en plus de 30 jours.

2. Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi) sur lesquels s'appuient les refus : 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 38, 39, 53, 54, 57.

3. Trois demande ont été reçues pour lesquelles aucun document n'existait au sens de l'article 1 de la Loi.

Protection des renseignements personnels

Une activité de formation sur la protection des renseignements personnels a été réalisée par la Société au profit de ses employés en 2015-2016.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

ÉTATS FINANCIERS DE

L'EXERCICE CLOS LE

31 MARS 2016

RAPPORT DE LA DIRECTION	38
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	39
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé.....	40
État de la situation financière.....	41
État de la variation des actifs financiers nets	42
État des flux de trésorerie	43
Notes complémentaires	44

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Plan Nord (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité 2015-2016 concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

**La directrice générale des services à la gestion
et du secrétariat,**

Original signé

Original signé

Robert Sauvé
Québec, le 7 septembre 2016

Julie Sauvageau



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Plan Nord qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Plan Nord au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 7 septembre 2016

Société du Plan Nord État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 BUDGET	2016 RÉEL
REVENUS		
Subventions du Fonds du Plan Nord	75 500 600 \$	78 292 198 \$
Honoraires	–	46 997
Intérêts	–	15 104
	75 500 600	78 354 299
CHARGES		
Subventions	58 335 000	65 518 075
Salaires et avantages sociaux	2 691 000	3 141 748
Services professionnels et techniques	601 000	585 655
Loyers	348 000	343 950
Déplacements et représentation	234 000	263 775
Informatique et télécommunications	107 000	110 151
Formation et perfectionnement	25 000	12 382
Fournitures et approvisionnement	105 000	104 969
Amortissement	9 000	6 268
Moins-value sur placement de portefeuille (note 4)	11 000 000	7 916 915
	73 455 000	78 003 888
EXCÉDENT DE L'EXERCICE ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	2 045 600 \$	350 411 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016
ACTIFS FINANCIERS	
Trésorerie	854 438 \$
Débiteurs (note 3)	45 030 566
	45 885 004
PASSIFS	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	44 715 952
Provision pour vacances	448 049
Provision pour congés de maladie (note 6)	466 807
Revenus reportés	2 000
	45 632 808
ACTIFS FINANCIERS NETS	252 196
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles (note 7)	58 859
Charges payées d'avance	39 356
	98 215
EXCÉDENT CUMULÉ	350 411 \$

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

Original signé

Robert Sauvé
Président-directeur général

Original signé

Élizabeth Blais
Présidente du conseil d'administration

Société du Plan Nord État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 BUDGET	2016 RÉEL
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	2 045 600 \$	350 411 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions	–	(65 127)
Amortissement	9 000	6 268
	2 054 600	291 552
Variation due aux charges payées d'avance		
Acquisitions	–	(39 356)
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS ET ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	2 054 600 \$	252 196 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016
ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice	350 411 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	6 268
Moins-value sur placement de portefeuille	7 916 915
	8 273 594
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :	
Débiteurs	(45 030 566)
Créditeurs et charges à payer	44 715 952
Provision pour vacances	448 049
Provision pour congés de maladie	466 807
Revenus reportés	2 000
Charges payées d'avance	(39 356)
	562 886
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	8 836 480
ACTIVITÉS DE PLACEMENT	
Placement de portefeuille effectué et flux de trésorerie liés aux activités de placement	(7 916 915)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(65 127)
Augmentation de la trésorerie de l'exercice et trésorerie à la fin de l'exercice	854 438 \$
Information supplémentaire	
Intérêts reçus	15 104 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société est une compagnie à fonds social, est mandataire de l'État et est constituée en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011). Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Pour l'administration et le financement de ses activités, la Société reçoit ses revenus de subventions du Fonds du Plan Nord, un fonds spécial du Gouvernement du Québec qui est affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5^e suppl.]), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de la Société sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour moins-value sur placement de portefeuille et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, ainsi que le placement de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Subventions du Fonds du Plan Nord

Les revenus provenant des subventions du Fonds du Plan Nord sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où les subventions sont autorisées par la Société et où les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde au compte bancaire.

Placement de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Équipements informatiques	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Société bénéficie des services acquis.

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

3. Débiteurs

	2016
Subventions du Fonds du Plan Nord	43 852 935 \$
Autres débiteurs	
Secrétariat du Conseil du trésor	638 425
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, S.E.C.	54 035
Taxes à la consommation	483 729
Intérêts courus	1 442
	45 030 566 \$

4. Placement de portefeuille

	2016
Société ferroviaire du Nord québécois, S.E.C.	
Transfert du Fonds du Plan Nord	– \$
Contributions de l'exercice	7 916 915
Provision pour moins-value sur placement de portefeuille	(7 916 915)
	– \$

Ce placement de portefeuille a été transféré du Fonds du Plan Nord à la Société à une valeur comptable nulle. Une perte de valeur équivalente aux contributions réalisées est constatée en raison de la très faible probabilité, pour la Société, de récupérer, à court ou moyen terme, sa mise de fonds et de tirer un rendement de son placement.

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

5. Créiteurs et charges à payer

	2016
Subventions	44 173 293 \$
Autres créiteurs et charges à payer	
Ministère du Conseil exécutif	459 085
Autres	83 574
	44 715 952 \$

6. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), ce dernier faisant partie du RRPE. Ces régimes de retraite interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur équivalent aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible, qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de la Société, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 73 537 \$. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

6. Avantages sociaux futurs (suite)

De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société.

Ce programme a été modifié en fonction de l'entente de principe globale intervenue relativement aux conditions salariales des fonctionnaires du Gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'exercice. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2016
Taux d'indexation	2,5 %
Taux d'actualisation	2,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 à 26 ans

Les variations de la provision au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2016
Solde au début	– \$
Transfert des employés	328 244
Charge de l'exercice	145 803
Prestations versées	(7 240)
Solde à la fin	466 807 \$

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

7. Immobilisations corporelles

	2016			
	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	TOTAL
Coût				
Solde au début	– \$	– \$	– \$	– \$
Acquisitions	58 219	1 532	5 376	65 127
Solde à la fin	58 219	1 532	5 376	65 127
Amortissement cumulé				
Solde au début	–	–	–	–
Amortissement	4 422	204	1 642	6 268
Solde à la fin	4 422	204	1 642	6 268
Valeur comptable nette	53 797 \$	1 328 \$	3 734 \$	58 859 \$

8. Obligations contractuelles

La Société est engagée auprès d'apparentés dans le cadre d'ententes relatives à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 du Gouvernement du Québec ainsi qu'en vertu de décrets pris par le Gouvernement du Québec avant l'entrée en fonction de la Société et dont elle assure la continuité conformément à l'article 102 de sa loi constitutive. Le total de ces engagements, au 31 mars 2016, est de 158 158 368 \$.

Ces ententes comportent des montants annuels d'engagement maximum qui sont versés en fonction du degré de réalisation des actions prévues et sur présentation de pièces justificatives. Elles ne comportent toutefois pas de montant minimum à verser.

La Société est également engagée à verser des aides financières totalisant 21 280 877 \$ pour la réalisation de divers projets d'amélioration d'infrastructures sur le territoire du Plan Nord et dans le cadre du programme Fonds d'initiatives du Plan Nord.

Par ailleurs, conformément à l'article 102 de sa loi constitutive, la Société assure la continuité de l'engagement du Gouvernement du Québec d'accorder à la Société ferroviaire du Nord québécois, société en commandite, (SFNQ) un apport financier sous forme de participation pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Au 31 mars 2016, le solde de cet engagement est de 7 103 759 \$.

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

8. Obligations contractuelles (suite)

Les versements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	APPARENTÉS	AUTRES	SFNQ	TOTAL
2017	41 855 039 \$	11 672 377 \$	4 020 874 \$	57 548 290 \$
2018	47 064 645	6 608 500	3 082 885	56 756 030
2019	37 537 393	3 000 000		40 537 393
2020	31 701 291			31 701 291
	158 158 368 \$	21 280 877 \$	7 103 759 \$	186 543 004 \$

9. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulgués dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux débiteurs.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, correspondant à leur valeur comptable, est la suivante :

	2016
Trésorerie	854 438 \$
Débiteurs à l'exception des taxes à la consommation	44 546 837
	45 401 275 \$

Société du Plan Nord Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque la contrepartie est une coopérative de services financiers canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. Le risque de crédit associé aux débiteurs est jugé négligeable, puisque la presque totalité de la contrepartie est le Fonds du Plan Nord. Aucune provision pour mauvaise créance n'a été jugée nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

La Société est peu exposée au risque de liquidité étant donné que le Fonds du Plan Nord verse, sur demande, les subventions que la Société effectue et que, à l'égard des opérations courantes, une subvention est versée mensuellement sur la base des prévisions de trésorerie.

Au 31 mars 2016, l'échéance des passifs financiers de la Société, soit les créanciers et charges à payer ainsi que la provision pour vacances totalisant 45 164 001 \$, est de moins de six mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel est exposée la Société est minime.

11. Autre information

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, S.E.C.

Le 3 février 2016, le Gouvernement du Québec a pris un décret selon lequel le ministre des Finances est autorisé à verser à la Société du Plan Nord, sur le Fonds du Plan Nord, une subvention maximale de 100 250 000 \$ pour une prise de participation dans la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C., au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

ANNEXE A

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Entrée en vigueur : 5 novembre 2015

Préambule

Mission

La Société du Plan Nord (« la Société ») a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. De même, au moins la majorité des membres doivent provenir du territoire du Plan Nord et le président doit y résider.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord (« le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r.0.1).

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de la Société, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de la Société, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, la Société souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs organisationnelles et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs organisationnelles :

- » L'intégrité
- » La concertation
- » L'équité
- » L'engagement
- » La responsabilité
- » L'excellence

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- » S'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel.
- » Favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés.
- » Promouvoir un développement durable exemplaire.
- » Favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.
- » Être à l'écoute des besoins des populations nordiques.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la Société, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs ; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus, utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- I. Ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles ;
- II. Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques ;
- III. Éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles ;
- IV. Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de la Société ;
- V. Indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
- VI. Se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur ;
- VII. Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique, sa carte d'accès ainsi que tout document détenu concernant le conseil d'administration.

3.2. Conflit d'intérêts

Un administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêt comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée⁴ au détriment des intérêts de la Société.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêt » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de la Société se retrouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.⁵

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflits d'intérêt réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire, s'il constate la situation avant la séance, ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et la Société.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de la Société, qu'il doit défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de la Société. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de la Société, qui veille à assurer la cohérence des messages que la Société diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications qui veillera à en assurer le suivi.

4. La notion de « personnes liées » peut notamment faire référence à des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

5. Le président-directeur général est le seul administrateur de la Société à exercer ses fonctions à temps plein.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète son opinion personnelle, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

3.7. Utilisation de biens et de services de la Société à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de la Société à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de la Société incluent, notamment :

- » les biens matériels, y compris les biens électroniques ;
- » le personnel ;
- » le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de la Société et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de la Société et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses clientèles. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de la Société pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de la Société le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers la présidente du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il ait cessé de remplir ses fonctions à la Société.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de la Société, un administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant la Société qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du présent Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code.

Le Comité désigne le Secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- I. réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation ;
- II. assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- III. donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique ;
- IV. traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- V. faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le Comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. Rôle du secrétaire

Le secrétaire assiste le Comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêt. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire soumet la question au Comité.

4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire à l'annexe I.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la Société et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire à l'annexe 2 intitulé Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêt, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. Traitement des risques de conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, celui-ci doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être faite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulières sont prises, telles que :

- I. lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision ;
- II. imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision ;
- III. demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ;
- IV. conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être faite au procès-verbal de toute réunion.

4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire :

- I. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- II. la description de la violation ;
- III. la date ou la période de survenance de la violation ;
- IV. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord

Je soussigné(e), _____, administrateur de la Société du Plan Nord, déclare :

1. avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord et en comprendre le sens et la portée ;
2. être lié(e) par chacune des dispositions de ce code, comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à, _____, le _____

Signature de l'administrateur

Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, doit se référer au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord*.

Je soussigné(e), _____, membre du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, déclare les intérêts suivants :

1. Actions, créances et autres titres

Action, créance, titre ou toute autre forme d'intérêts pécuniaires que mon conjoint ou moi détenons dans des organismes, entreprises ou association, à but lucratif ou sans but lucratif, et qui seraient susceptibles de me placer dans une situation de conflit d'intérêts.

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA PERSONNE MORALE	QUANTITÉ DE L'INTÉRÊT	DESCRIPTION (EX. ACTION)	VALEUR APPROXIMATIVE DE L'INTÉRÊT

Mon conjoint et moi ne détenons pas d'intérêt correspondant à cet énoncé.

2. Fonctions assumées

Fonction d'administrateur, de dirigeant ou toute autre fonction analogue que mon conjoint ou moi assumons, ou tout autre intérêt que mon conjoint ou moi détenons dans des organismes, entreprises ou associations, à but lucratif ou sans but lucratif, et qui seraient susceptibles de me placer dans une situation de conflit d'intérêts.

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA PERSONNE MORALE	TITRE DE LA FONCTION OU NATURE DE L'INTÉRÊT

Mon conjoint et moi n'assumons aucune fonction et ne détenons aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

3. Autres intérêts

Décrire toute autre situation sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de mon mandat au conseil d'administration.

Je n'ai aucune situation à décrire correspondant à cet énoncé.

Je déclare avoir fourni tous les présents renseignements le plus exactement possible et au meilleur de ma connaissance à la date de la signature de ce formulaire et je m'engage à y apporter les modifications nécessaires advenant quelque changement.

Signée à, _____, le _____

Signature de l'administrateur

ANNEXE B

Liste des membres de l'Assemblée des partenaires en date du 5 avril 2016

ORGANISMES	REPRÉSENTANTS
NATIONS AUTOCHTONES	
1. Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
2. Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
3. Naskapis : chef de la nation naskapie de Kawawachikamach	Noah Swappie
4. Naskapis : présidente de la Société de développement des Naskapis	Martha-Mary Shecanapish
5. Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef	Matthew Coon Come
6. Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef adjoint	Rodney Mark
7. Inuits : président de Makivik	Jobie Tukkiapik
8. Inuits : présidente de l'Administration régionale Kativik	Jennifer Munick
RÉGION EYYOU-ISTCHEE BAIE-JAMES	
9. Gouvernement régional d'Eeyou-Istchee Baie-James, vice-présidente	Manon Cyr (présidente de l'Assemblée)
10. Administration régionale Baie-James : premier vice-président	René Dubé
RÉGION CÔTE-NORD	
11. Maire de Sept-Îles	Réjean Porlier
12. Maire de Baie-Comeau	Claude Martel
13. Préfet de la MRC de Caniapiscau	Martin Saint-Laurent
RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	
14. Préfet de la MRC Maria-Chapdelaine	Jean-Pierre Boivin

ORGANISMES		REPRÉSENTANTS
SECTEUR MINIER		
15.	Association minière du Québec : présidente-directrice générale	Josée Méthot
16.	Association de l'exploration minière du Québec : directrice générale	Valérie Filion
SECTEUR FORÊT		
17.	Conseil de l'industrie forestière du Québec : président-directeur général	André Tremblay
SECTEUR ÉNERGIE		
18.	Hydro-Québec Production, directrice	Sonia St-Arnaud
19.	AQPER : directeur général	Jean-François Samray (vice-président de l'Assemblée)
SECTEUR TOURISME		
20.	Tourisme Eeyou Istchee : directrice administrative	Robin McGinley
SECTEUR FAUNE		
21.	Université Laval, professeur titulaire	Steeve Côté
SECTEUR ENVIRONNEMENTAL		
22.	Vacant	Vacant
23.	SNAP Québec : directeur général	Alain Branchaud
SECTEUR SANTÉ		
24.	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, directrice générale	Minnie Grey
SECTEUR ÉDUCATION		
25.	Cégep de Sept-Îles; directeur général	Donald Bherer

ORGANISMES		REPRÉSENTANTS
SECTEUR MAIN-D'ŒUVRE		
26.	Retraité : ancien directeur régional du MESS	Ghislain Desjardins
SECTEUR CONNAISSANCES ET RECHERCHE		
27.	Université Laval, professeur titulaire	Sophie D'Amours
SECTEUR CULTURE		
28.	Vacant	Vacant

